



## Saisie du Registre Santé et Sécurité au Travail

Il permet à tous les personnels ayant une adresse ac-lyon.fr de signaler des risques significatifs pour la santé et la sécurité des personnels, des élèves et des usagers.

Si des usagers veulent faire un signalement, ils peuvent le faire sur un registre papier qui doit être présent dans un lieu accessible et connu.

Cette application permet d'informer en temps réel les chefs de service (notification automatique) et de faciliter la réponse de ces derniers aux signalements.

Les signalements effectués dans le RSST et les réponses qui y sont apportées sont visibles par tous les personnels de l'éducation nationale de la structure.

Comment y accéder ?

<https://portail.ac-lyon.fr/registre-sante-securite/>

Ou

Cliquer sur le lien <https://portail.ac-lyon.fr/> se connecter avec les identifiants académiques habituels.

Dans le menu de gauche sélectionner *Intranet, Référentiels et Outils* et dans *autres, registres santé et sécurité*.

Après avoir accepté l'avertissement, choisissez Registre Santé et Sécurité au travail.

Vous pouvez alors consulter le registre, les réponses. Vous pouvez aussi saisir un signalement. La règle à respecter est de rester factuel, et de ne pas nommer les personnes. Le nombre de caractères est limité. Il faut être concis.

- les faits, sans mentionner les personnes de manière nominative ;
- leur impact sur votre santé physique et/ou psychologique ;
- éventuellement une mesure à mettre en place.